



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 45/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 02 JUIL 2018

en procédure d'urgence pour le renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières).

Financement : Budget de Fonctionnement du MINTP, Exercices 2018 et suivants.

Ligne Formation : 36 32 00 18 61 87.

Maître d'ouvrage : Ministre des Travaux Publics

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Gouvernement camerounais, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres a pour objet le renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la rédaction des prescriptions techniques particulières).

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra réaliser les prestations suivantes:

- Dispenser des cours théoriques de génie végétal répartis en six (06) modules comme suit :
 - **Module 1** : les généralités sur le génie végétal;
 - **Module 2** : les techniques de stabilisation des sols;
 - **Module 3** : les abords routiers en milieux urbains, campagnards ou forestiers;
 - **Module 4** : la contribution de la végétalisation à l'amélioration de la sécurité et de l'entretien routiers;
 - **Module 5** : Le dispositif légal en matière de protection de l'environnement;
 - **Module 6** : les recommandations de rédaction de clauses techniques particulières;
- Fournir les documents relatifs à ces six (06) modules en versions physique et numérique ;
- Délivrer, à la fin de la formation, une attestation de participation pour chaque personnel formé ;
- Produire un rapport de l'atelier de formation ;
- Produire un Cahier de Clauses Techniques Particulières type ;
- Produire un Dossier d'Appel d'Offres type.

NB : Les détails des prestations sont définis de manière plus détaillée dans les Termes de Référence.

3. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toute entreprise ou groupement d'entreprises, cabinet de consultation, Bureau d'Etudes ou Etablissement de formation ayant une expertise dans le domaine du génie végétal ou dans des domaines similaires. L'ASMI N° 109/ASMI/MINTP/2017 du 21 novembre 2017 qui avait été lancé pour la préqualification des soumissionnaires avait été déclaré infructueux.

4. Financement

Les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres, constituées en un lot unique, sont financées par le Budget de Fonctionnement du MINTP, Exercices 2018 et suivants, Ligne Formation : 36 32 00 18 61 87. Le budget prévisionnel est de **quarante millions (40 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises**.

5. Délai d'exécution des prestations :

Le délai d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de soixante (60) jours, réparti ainsi qu'il suit :

- La première étape (l'étape avant le séminaire), se déroulera en 45 jours ;
- La deuxième étape (l'étape du séminaire proprement dit), se déroulera en 5 jours ;
- La troisième étape (l'étape après le séminaire), se déroulera en 10 jours.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Ministre des Travaux Publics.

7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministre en charge des finances, et d'un montant égal à **six cent mille (600 000) Francs CFA**.

L'absence du cautionnement provisoire dans l'Offre entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

8. Consultation du dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Sous-direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sis au quartier Mvog-Ada.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Sous-direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sis au quartier Mvog-Ada, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'acquisition du dossier de **soixante Mille (60 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

10. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Marchés Publics / Service des Appels d'Offres, tel : (237) 222 23 14 22, au Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sis au quartier Mvog-Ada), au plus tard le 8/08/2018 à 13 heures. Elle devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 45 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 2/07/2018
en procédure d'urgence pour le renforcement des capacités des personnels du MINTP sur la
végétalisation (travaux de génie végétal aux abords des réseaux routiers : de la conception à la
rédaction des prescriptions techniques particulières).**

Financement : Budget de Fonctionnement du MINTP, Exercices 2018 et suivants.

Ligne Formation : 36 32 00 18 61 87

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT»

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

- L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 8/08/2018 à partir de 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, sis derrière l'hôtel des Députés à Yaoundé.
- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.
- La commission de passation des marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée à tous les soumissionnaires. A cette occasion, ils prendront connaissance du rapport d'analyse des offres pour permettre à ceux qui ne sont pas qualifiés d'introduire leur

recours, conformément au point 1.4 de la Lettre Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics.

Par la suite, seuls les soumissionnaires éligibles à l'ouverture des offres financières seront autorisés à y assister.

13. Recevabilité des offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation indiqué à l'article 10 ci-dessus seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au delà de la date de validité des offres.
- Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au plus 48 heures sera accordé à ces derniers pour, soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.
- Les pièces administratives devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des^{es} offres.

14. Critères d'évaluation des offres :

14-1 : Critères éliminatoires :

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées ;
- b) Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- c) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné une prestation et de ne pas figurer sur la liste des Bureaux d'Etudes ou Cabinets suspendus par le MINMAP ;
- d) Offre financière incomplète pour absence ou non-conformité de l'une des pièces ci-après :
 - La soumission timbrée, signée, datée et cachetée (voir modèle pièce 7.A)
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU), paraphé à toutes les pages et signé à la dernière (voir modèle pièce 7.I).
 - Le devis quantitatif et estimatif (DQE) signé et cacheté (voir modèle pièce 7.J)
 - Le sous détail des prix unitaires paraphé (voir modèle pièce 7.K)
- e) Omission dans le BPU ou le DQE d'un prix unitaire quantifié ;
- f) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure à 70/100.

14-2 Critères essentiels

➤ Offre technique

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Présentation de l'offre : 1 point ;
- Qualification et expérience des formateurs: 55 points ;
- Références du soumissionnaire : 8 points ;
- Description Technique de la formation : 24 points ;
- Matériel informatique et de communication : 12 points;

➤ Offre financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$SF=100 \times Fm/F$$

SF : score financier, Fm : montant de la proposition la moins disante, F : montant de la proposition considérée

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant proposé l'offre la mieux disante, c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante:

$$\text{Note finale} = (70 \times \text{note technique} + 30 \times \text{note financière}) / 100.$$

17. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Marchés Publics / Service des Appels d'Offres, tel : (237) 222 23 14 22, au Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, situé au rez de chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sis au quartier Mvog-Ada).

Yaoundé, le 02 JUIL 2018


Emmanuel NGANOU D



45 OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No. **5** /AONO/MINTP/CMPM/2018 OF **02** JUIL 2018

In emergency procedure for capacity building of MINTP staff in revegetation (plant engineering works on road network approaches: from the design to the drafting of special technical prescriptions).

Financing: MINTP operating budget, 2018 Financial Year and seq.

Training line: 36 32 00 18 61 87.

Project Owner: Minister of Public Works

The Minister of Public Works, Project Owner, hereby issues on behalf of the Government of Cameroon, an Open National Invitation to Tender for the execution of the above works.

1. Object:

This Invitation to Tenders concerns capacity building of MINTP staff in revegetation (plant engineering works on road network approaches: from the design to the drafting of special technical prescriptions).

2. Scope of works

The contractor shall provide the following services:

- Deliver theoretical courses in plant engineering divided into six (06) modules as follows:
 - **Module 1**: General presentation of the plant engineering;
 - **Module 2**: soil stabilization techniques;
 - **Module 3**: Road approaches in urban, rural or forest environments;
 - **Module 4**: the contribution of the revegetation to improving road safety and maintenance;
 - **Module 5**: the legal framework for the protection of the environment;
 - **Module 6**: the drafting recommendations of particular technical clauses;
- Provide the documents relating to these six (06) modules in physical and digital versions;
- Issue, at the end of the training, a participation certificate for each trained staff;
- Produce a report of the training workshop;
- Produce standard special technical conditions;
- Produce a standard tender document.

NB: Details of the services are clearly defined in the Terms of Reference.

3. Eligibility:

Participation in this tender shall be open on equal conditions to any company or joint ventures, consulting firms or training institution with expertise in the field of plant engineering or in similar fields. ASMI No. 109/ASMI/MINTP/2017 of 21 November 2017, which had been issued for the pre-selection of contractors, was declared unsuccessful.

4. Financing

The works under this Tender, constituted in a single lot, shall be financed by MINTP Operating Budget, Financial year 2018 et seq, training line: 52 36 32 00 18 61 87. Estimated Budget, incl. of taxes, shall be **forty million (40,000,000) CFA Francs**.

5. Execution Timeframe:

The execution timeframe provided for by the Project Owner shall be sixty (60) days, distributed as follows:

- The first step (the step before the seminar), will take place in 45 days;
- The second step (the step of the seminar), will take place in 5 days;
- The third step (the step after the seminar), will take place in 10 days

This period runs from the date of the notification of the Notice to Proceed.

6. Contracting Authority:

After the evaluation of bids, the contract shall be signed between the Minister of Public Works, Project Owner, and the successful tenderer.

7. Provisional guarantee (bid bond):

The tender shall include a provisional guarantee (bid bond) of **six hundred thousand (600,000) CFA Francs**, issued in keeping with the model indicated in the tender file, by a first class banking institution approved by the Minister in charge of Finance.

The absence of a provisional guarantee compliant with the tender model shall lead to the ineligibility of the tender at the opening of bids.

The provisional guarantee of unsuccessful tenderers shall be released automatically at most 30 days with effect from the expiration of the tender validity. That of the successful tenderer shall be released after the definitive guarantee shall have been constituted.

Bank or certified cheques are not accepted in place of the provisional guarantee.

8. Consultation of tender documents:

The tender documents may be consulted at MINTP Sub-Department of Public Contracts, Tenders Service, situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (see Paved entrance) located in Mvog Ada.

9. Acquisition of tender documents:

Tender documents may be obtained at MINTP Sub-Department of Public Contracts, Tenders Service situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (paved entrance) at Mvog Ada, upon presentation of the receipt of payment into the Public Treasury of a non-refundable fee of **sixty thousand (60,000) CFA Francs** for the purchase of the file.

The said receipt must identify the payer as representing the contractor willing to participate in the tender.

10. Presentation of tenders

The tender constituent documents shall be presented in the following three volumes enclosed in a simple envelope:

- Envelope A containing Administrative documents (Volume 1);
- Envelope B containing the Technical proposal (Volume 2);
- Envelope C containing the Financial offer (Volume 3);

All the constituent documents (envelopes A, B and C) shall be enclosed in a sealed outer envelope bearing only the subject of the tender.

The different documents of each offer shall be numbered in the order indicated in the tender and separated by dividers of the same colour other than white.

11. Submission of tenders

Drafted in English or French and in septuplicate (7) including one (1) original and six (6) copies, labelled as such, tenders shall be submitted, against a receipt, in a sealed envelope at MINTP Sub-Department of Public Contracts, by Yaounde Municipal Lake, no later than 8/08/2018 1 p.m. They shall bear the following:

"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. 45 /AONO/MINTP/CMPM/2018 OF 09/07/2018

In emergency procedure for capacity building of MINTP staff in revegetation (plant engineering works on road network approaches: from the design to the drafting of special technical prescriptions).

Financing: MINTP operating budget, 2018 Financial Year and seq.

Training line: 36 32 00 18 61 87.

"TO BE OPENED ONLY AT THE EVALUATION SESSION."

Tenders received after the submission deadline shall be rejected.

12. Opening of tenders:

Tenders shall be opened in two stages.

- Administrative and technical offers shall be opened on 8/08/2018 at 2 p.m. by MINTP ministerial Tenders Board meeting in the Centre Regional Delegation for Public Works, situated behind *Hôtel des Députés* in Yaounde.
- Only tenderers may attend the opening session or have themselves represented by one duly designated person of their choice (even in the event of a joint-venture) with sound knowledge of their file.
- The relevant Tenders Board shall prepare the minute of bid opening.
- After the examination of the administrative documents and the evaluation of the technical offers, the opening of the financial offers will be made under the same conditions, at a later date which will be communicated to all the tenderers. On this occasion, they will take note of the analysis report of the offers to allow those who are not qualified to introduce their recourse, in accordance with point 1.4 of the Circular Letter N°002/CAB/PM of 31 January 2011 on improving the performance of the public procurement system.

Thereafter, only eligible tenderers at the opening of the financial offers will be allowed to attend.

13. Tender compliance

The bids not complying with the separation mode indicated at above article 10 shall be rejected.

- Any bid not complying with the requirements of this Invitation to Tender and the Tender File shall be rejected, Especially the absence of bid bond issued by a first class banking institution approved by the Minister in charge of Finance, valid for **thirty (30) days** with effect from the expiration of the tender-validity.
- Lest they be rejected, shall be submitted only the originals or true copies of the relevant administrative documents, certified by the issuing service, in keeping with the requirements of the Special Tender Regulation.
- Before disqualifying the candidates with administrative documents deemed not to conform to the Tender File requirements, a two-day extension shall be given them either to provide additional information or carry out further verification on the validity of the document received.
- Administrative documents must date no more than three (3) months old on the initial tender submission deadline.

14. Tender evaluation criteria:

14-1: Eliminary criteria:

- a) Incomplete administrative file in the absence of one the elements required;
- b) False declaration or forged documents;
- c) Incomplete financial offer for absence or non-compliance of one of the following elements:
 - Signed dated and stamped bid (see document model 7.A)
 - The Unit Price Schedule (BPU) initialled on every page and signed on the final page (see document model 7.I).
 - Signed and stamped quantitative and cost estimates (DQE) (see document model 7.J)
 - Quantified unit price sub-detail initialled (see document model 7.K)
- d) Absence of a quantified unit price in the BPU.
- e) Failure to score a technical mark of at least 70/100;
- f) Failure to have at least one reference in the field of plant engineering (studies, works, control or training).

14-2 Essential criteria:

➤ Technical offer

The technical proposals shall be evaluated according to the following essential criteria:

- Presentation of tender: 1 point;
- Qualification and experience of trainers: 55 points;
- Tenderer's references: 8 points;
- Technical description of the training: 24 points;
- Computer and communication equipment: 12 points;

➤ Financial offer:

Only the financial offers of the tenderers with a technical mark of at least 70 out of 100 points shall be evaluated.

The formula used to establish the financial scores shall be as follows:

$$SF=100 \times Fm/F$$

SF: tenderers financial marks; Fm: the lowest bid amount; F: amount of the proposal considered

15. Tender validity:

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of 90 days with effect from the tender submission deadline.

16. Contract award

The contract shall be awarded to the tenderer with the lowest bid, i.e. having obtained the highest final mark, calculated according to the following weighting formula:

$$\text{Final mark} = (70 \times \text{technical mark} + 30 \times \text{financial mark}) / 100.$$

17. Further information:

Additional technical information may be obtained at MINTP Department of General Affairs (Sub-Department of Public Contracts / Tenders Service, tel: (237) 222 23 14 22, situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (see paved entrance) in Mvog Ada.

02 JUL 2018

Yaounde, _____



Emmanuel NGANOU